



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

« RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN ».

TENU LE 02 AVRIL 2015 A MORET-SUR-LOING.

FEDERATION DE PECHE DE SEINE ET MARNE POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

CONTACT :

Fédération de Seine-et-Marne pour la
Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique.

Tel fixe : 01.64.39.39.28

Mail : natura2000.riviere77@orange.fr

LIEU : Moret-sur-Loing

REDIGE LE : 20 AVRIL 2015

REDIGE PAR : Monsieur ALEXANDRE FERRE

PERSONNES PRESENTES :

- ACHON Adelaïde, Service Protection de la Ressource en Eau, Eau de Paris ;
- ALBESA Louis, Secrétaire Général, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau ;
- ASARA Frédéric, Chargé de Missions, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau ;
- BENARD Michel, Adjoint au Maire, Mairie de Veneux-les-Sablons ;
- BERTHELOT Eric, Adjoint au Maire, Mairie de Moncourt-Fromonville ;
- BESNARD Patrick, Service Protection de la Ressource en Eau, Eau de Paris ;
- BILLARD Patrick, Maire de la commune d'Episy ; Représentant de M. SEPTIERS, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- BOGUET Michel, TSCDD, Voies Navigables de France ;
- CANTERINI Pascal, CEE, Voies Navigables de France ;
- CAUPIN Gilles, Maire de Treuzy-Levelay ;
- DESCHAMPS Jean-Luc, Adjoint au Maire, Mairie de Bagneaux sur Loing ;
- FAU Jean-Marc, Chef du Service, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Seine-et-Marne ;
- FERRE Alexandre, Chargé d'Etudes Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- JACHET Stéphane, Pôle Aménagement et Promotion du Territoire, Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- JACQUELIN Patrick, Administrateur, Nature-Environnement 77 ;
- PATRIMONIO Olivier, Chargé de Missions Natura 2000, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie ;
- PLANCKE Sylvestre, Technicien gestion ENS, Conseil Général de Seine-et-Marne ;



- PLOUVIER Marc, Adjoint au Maire, Mairie de Nonville ;
- REISSER Alix, Service environnement et prévention des risques, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- RIVIERE Marie Aurélie, Chargée de Mission, Sous-Préfecture de Fontainebleau ;
- RODDE ROLAND, Service environnement et prévention des risques, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- SARTEAU Léopold, Président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- TAJAN Lucile, Chargée d'Opération, Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- THERIAL Jean-Jacques, Adjoint au Maire, Mairie de Grez-sur-Loing ; Représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing.

PERSONNES EXCUSEES

- BABUT Pierre, Maire de Souppes-sur-Loing, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing ;
- LARREY Patricia, Conseillère Municipale de la ville de Nemours ;
- LUCAN Jean, Maire de Grez-sur-Loing ;
- MOITY Marlène, Chargée d'Etudes Biodiversité, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;
- NAUDET Gilles, Secrétaire bénévole du directoire de PRO NATURA Ile-de-France ;
- PINGUET-ROUSSEAU J.C., président de l'AHVOL ;
- PIROU Maurice, EDATER, Conseil Général de Seine-et-Marne ;
- RETIF Françoise, Responsable de la commission environnement de Souppes-sur-Loing ;
- SEPTIERS Patrick, Président de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ; Maire de la ville de Moret-sur-Loing ; Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- THIERRY Claude, Services techniques de la Ville de Nemours.

ORDRE DU JOUR (Présentation : FDAAPPM 77)

- Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- Le bilan des actions menées depuis le début de l'animation du site Natura 2000 " Rivières du Loing et du Lunain " ;
- Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 " Rivières du Loing et du Lunain " pour l'année 2015 ;
- L'actualisation des Mesures Agro-environnementales - Validation par le COPIL.

RESUME DE LA PRESENTATION

La présentation est jointe au document.

RESUME DES ECHANGES

• Suivis piscicoles – organisation des pêches à l'électricité

Jean-Jacques THERIAL : Concernant les stations suivies en 2015, il sera nécessaire d'informer les mairies en avance.

Alexandre FERRE : Les propriétaires concernés par les pêches électriques (collectivités et riverains) seront informés des dates de pêches électriques dès que le planning fédéral sera défini. Les dates de passage sur les différentes stations du site



sont dépendantes des conditions climatiques et de l'hydrologie. La période pressentie se situe entre juillet et septembre. Un formulaire de demande d'accès aux parcelles sera envoyé en amont.

Olivier PATRIMONIO : Les résultats du réseau de pêches électriques sous contrôle ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) devront être intégrés aux suivis scientifiques du site et pris en compte dans le calcul de l'état de conservation des espèces piscicoles d'intérêt communautaire.

• Suivi piscicole – précisions sur les niveaux d'eau et la réalisation des pêches électriques

Léopold SARTEAU : Le rôle des précipitations et de la fluctuation des niveaux d'eau est important sur les résultats obtenus lors des pêches de suivi, en particulier sur le Loing. Les premières pêches réalisées lors de l'élaboration du DOCOB en 2010 et 2011 ont bénéficié d'un étiage particulièrement marqué, ce qui a permis l'obtention de résultats très précis sur les populations piscicoles en place.

• Suivi de l'Agrion de Mercure

Eric BERTHELOT : Quelle est la durée de vie des individus d'Agrion de Mercure ?

Alexandre FERRE : Les adultes d'Agrions de Mercure ont une durée de vie de 7 à 8 jours (*Purse et al., 2003 ; Watts et al., 2006*) pour un cycle de vie total d'environ 2 ans (phase larvaire des individus).

Eric BERTHELOT : Si l'espèce est vue en dehors des secteurs déjà identifiés sur le territoire, doit-on signaler sa présence ?

Alexandre FERRE : Oui les données d'Agrions de Mercure sont très intéressantes, l'espèce est globalement peu représentée en Ile-de-France et toute nouvelle mention est extrêmement importante pour assurer une préservation optimale. Cependant, l'identification peut être délicate et des risques de confusion sont possibles avec d'autres espèces, il faut toujours une vérification par un expert.

Roland RODDE : Il y a actuellement un atlas départemental des odonates en cours. Le mieux serait de contacter les personnes référentes. Adresse internet de l'atlas odonates 77 : <http://atlaslibellules77.org/>

• Suivi des facteurs de perturbation – protections de berges

Eric BERTHELOT : Que peut-on entreprendre auprès des riverains qui possèdent d'anciennes protections de berges ?

Alexandre FERRE : Il y a effectivement deux cas de figures. D'une part, les nouvelles protections qui sont soumises à réglementation (régime d'autorisation ou déclaration). Et d'autre part, il y a les anciennes protections de berges au sujet desquelles il est difficilement envisageable d'entreprendre des actions dans l'immédiat.

La meilleure solution reste la sensibilisation des riverains sur ces problématiques. Lorsqu'un riverain a pour projet de créer ou de refaire une protection de berge, nous pouvons l'accompagner et proposer des aménagements en adéquation avec le milieu naturel (techniques végétales). Il ne faut pas hésiter à orienter les riverains vers l'animateur du site Natura 2000.

Jean-Marc FAU : Du point de vue réglementaire, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques impose que toute consolidation de berge (à l'exclusion des techniques végétales vivantes) doit être accompagnée d'une déclaration (seuil : 20 m) ou d'une autorisation préfectorale (seuil : 20 m et plus) délivrée par les services de la DDT (Police de l'eau).

Roland RODDE : Etant donné que le Loing et le Lunain sont désignés au titre de Natura 2000, un régime d'autorisation propre s'applique pour les consolidations de berges. Une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) est à réaliser pour toute protection supérieure ou égale à 10 m conformément à l'arrêté préfectoral qui fixe la 2ème liste locale du département (AP n° 2012/DDT/SEPR/608) (le dossier d'EIN est à déposer à la DDT – Police de l'eau).

Olivier PATRIMONIO : Une partie des berges du Loing est classée au titre de la Loi de 1930 ; à ce titre les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf par autorisation spéciale du ministre chargé des sites.



Léopold SARTEAU : Sur le Loing la problématique des protections de berges est importante. De nombreux propriétaires sont difficilement identifiables. De plus, il faut faire la part des choses entre les riverains qui n'ont pas connaissance de la réglementation et ceux qui l'ignore délibérément.

Alexandre FERRE : Les consolidations de berges sont un enjeu bien identifié sur le site, la communication est la sensibilisation autour de cette question peut être relayée au niveau local par des articles dans les bulletins municipaux. Les communes ne doivent pas hésiter à nous solliciter pour rédiger des articles sur ce thème.

Frédéric ASARA : Existe-t-il des contrats Natura 2000 spécifiques à la consolidation de berges par des techniques végétales (en substitution des palplanches) ?

Alexandre FERRE : Le dispositif Natura 2000 ne propose pas ce type de contrat. Mais nous pouvons accompagner les propriétaires dans les choix techniques à mettre en œuvre.

Roland RODDE : Ce type de contrat n'est pas proposé par Natura 2000 car le plus souvent les propriétés sont de petites tailles et il n'y a pas de pertinence à intervenir sur de faibles linéaires.

• Pratique du canoë-kayak sur le site

Patrick BILLARD : Des activités comme le nautisme ne sont pas prises en compte dans les facteurs de perturbation et en particulier l'érosion des berges. Il faut prendre en compte cette activité et aussi réfléchir aux solutions à apporter.

Alexandre FERRE : Seuls les principaux facteurs de perturbation sont détaillés dans la présentation. Les activités nautiques peuvent effectivement poser des questions, notamment sur Episy au niveau du point d'embarquement. Nous pourrions travailler avec la commune pour apporter des solutions.

Stéphane JACHET : Une étude signalétique sur les canoës est en cours, l'objectif est d'avoir une politique cohérente à l'échelle du Loing.

Jean-Jacques THERIAL : Cette étude ne répond pour le moment pas à toutes les questions relatives à la pratique de cette activité sur la rivière. Une fois la signalétique mise en place, qui sera chargé de l'entretien et du contrôle du respect de la réglementation ? De plus, en cas d'accident, qui sera responsable ?

Stéphane JACHET : Toutes les problématiques n'ont pas encore été élucidées, un travail de fond est aussi mené avec les loueurs pour apporter toutes les réponses. Les désagréments causés par cette activité ne sont pas seulement du fait des loueurs, mais aussi des pratiquants individuels.

Jean-Luc DESCHAMPS : Il existe un système de charte relatif à la pratique du canoë-kayak par les loueurs.

Stéphane JACHET : Il y a 2 chartes signées ou en cours de signature par les loueurs. La première est élaborée par le Conseil Général et la seconde par la Réserve de Biosphère de Fontainebleau. Ces deux chartes concourent toutes les deux à un usage plus respectueux de l'espace par les usagers.

Eric BERTHELOT : En dépit de la mise en place de ces dispositifs, il persiste un manque de communication auprès des riverains et communes. De plus, le problème préoccupant des responsabilités de chacun n'est pas éclairci.

Roland RODDE : Malgré les efforts entrepris, la communication sur ces sujets n'est peut-être pas encore assez développée. Nous pouvons constater que beaucoup de choses ont émergées récemment pour répondre à cette problématique.

Léopold SARTEAU : La sensibilisation des loueurs est une première étape, cependant les usagers sont toujours libres de leurs actions. Les questions qui subsistent trouveront une résolution ultérieurement.

Stéphane JACHET : La démarche initiée sur le Loing reste à approfondir, via le travail conjoint des différents partenaires présents sur le territoire. Pour le moment, la priorité reste la pose d'une signalétique adaptée.

• Suivi des Forêts alluviales

Louis ALBESA : Il convient d'avertir les propriétaires des parcelles qui feront l'objet d'inventaires au cours de l'année.

Alexandre FERRE : De la même façon que pour les suivis piscicoles, les propriétaires concernés seront contactés. Nous disposons d'une base de données regroupant les coordonnées des riverains du site.



• Dispositif Agro-Environnemental

Frédéric ASARA : Les Mesures Agro-Environnementales contractualisées en 2014 sont-elles accompagnées d'un véritable changement de pratiques pour les exploitants agricoles concernés ?

Alexandre FERRE : Cela dépend de l'exploitant concerné, nous avons les deux cas de figure : le changement ou la continuation des pratiques.

Roland RODDE : Même si la contractualisation d'une MAE ne change pas dans l'immédiat les pratiques d'un exploitant, elle l'engage pour 5 ans. Nous avons donc la garantie d'une gestion « vertueuse » des parcelles concernées sur toute cette durée.

Frédéric ASARA : Quelle est la charge de pâturage autorisée dans le cas des mesures relatives à son ajustement ?

Roland RODDE : La pression de pâturage ou charge UGB (Unité Gros Bovin) autorisée sur les parcelles est limitée à 1,2 UGB/ha pour chaque élément engagé (chargement instantané).

Point particulier sur les nouvelles Mesures Agro-Environnementales :

A la suite de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), les Mesures Agro-Environnementales proposées à la contractualisation sur le territoire ont subi des modifications de leurs cahiers des charges et des montants proposés aux exploitants agricoles.

Ces modifications sont mineures, et les cahiers des charges définitifs seront disponibles avant la date limite de déclaration des dossiers « PAC » (9 juin 2015). Parallèlement, les cahiers des charges, une fois arrêtés, seront transmis aux membres du COPIL. Aussi, ce n'est qu'à partir de cette date que les exploitants du site Natura 2000 seront rencontrés.

Les nouvelles mesures sont aujourd'hui soumises à la validation du Comité de Pilotage.

RELEVÉ DE DECISIONS

- Le prochain comité de pilotage sera organisé premier trimestre 2016.
- Les Mesures Agro-Environnementales proposées à l'ouverture en 2015 sont validées à l'unanimité par le COPIL.